

Mémorandum du SeGEC :

un fil conducteur pour 2024-2029

EDITH DEVEL

Alors qu'un vent de campagne électorale souffle dans les médias, l'enseignement catholique a également défini ses grandes priorités pour la prochaine législature. Le mémorandum du SeGEC contient plus de 70 propositions structurées en différents axes que nous vous présentons de manière synthétique :

Des réformes soutenables

Dans l'enseignement obligatoire, la poursuite des objectifs du Pacte s'est traduite par de nombreuses réformes, en particulier au fondamental. Mais l'informatisation croissante des procédures administratives est passée à côté de la simplification attendue par les établissements. Alors que le secondaire voit arriver les nombreuses réformes liées au Pacte, les CPMS, eux, sont toujours en attente de la réforme majeure promise par le Pacte. Dans le non-obligatoire, les réformes gagneraient à s'inscrire dans une politique plus globale et cohérente. Les établissements sont en attente de plus d'autonomie et de responsabilisation. Le SeGEC demande une attention à la soutenabilité des réformes afin d'impulser un rythme et une logique respectueux des acteurs.

Valoriser la fonction de direction

Le métier de direction a considérablement évolué ces dernières années. Les difficultés liées à l'exercice de la fonction ont continué à croître. Aussi, le SeGEC demande l'augmentation de l'aide aux directions, un écart salarial suffisant ou encore une valorisation de l'expérience antérieure.



Tronc commun et au-delà : quelles perspectives ?

Si l'autorité publique confirme l'orientation du Pacte concernant les écoles dites « du tronc commun », de nombreuses questions devront trouver réponses. Le SeGEC y sera attentif. Par ailleurs, les jeunes qui commenceront leur première secondaire en 2026 devront être bien informés des possibilités qui s'offriront à eux à l'issue du tronc commun. L'offre des établissements devra donc avoir été redéfinie et la requalification des membres du personnel qui en découle aura dû être anticipée à travers, entre autres, la mise en place d'une cellule de reconversion.

Perspectives pour l'enseignement non-obligatoire

Le mémorandum détaille diverses revendications (révision du décret « habilitation », conditions de mises en œuvre de l'évaluation de la qualité, valorisation de l'expérience utile hors enseignement, aide à la mise en œuvre d'e-paysage, accès à des équipements de points, ...) essentielles pour répondre aux besoins des Hautes écoles, Écoles supérieures des arts et établissements d'enseignement pour adultes. L'action gouvernementale devra être attentive à clarifier les périmètres d'action de chaque opérateur, tout en soutenant la plus-value croissante d'un enseignement professionnalisant dans une société en constante évolution.

Donner une impulsion au numérique éducatif

La crise sanitaire a accéléré le déploiement numérique au sein des établissements. Le matériel, sa maintenance et sa (cyber)sécurisation représentent un coût conséquent. Les CPMS n'ont par ailleurs bénéficié d'aucun plan d'équipement. Des moyens devront notamment être dégagés pour permettre l'engagement de référents numériques et de gestionnaires de parc informatique.

Optimiser le financement des établissements

De réels progrès ont été engrangés ces dernières années sur le chemin de l'égalité de traitement des élèves et étudiants. La réforme des fonds de financement des bâtiments scolaires semble d'ailleurs s'orienter dans le même sens. Conscient du contexte difficile dans lequel se trouvent les finances publiques, le SeGEC n'en sera pas moins attentif à réclamer des moyens suffisants pour permettre aux établissements scolaires de remplir leurs missions ainsi qu'à poursuivre les efforts déployés pour une application pleine et entière du principe d'égalité de traitement.

Vers une évolution du contrat social dans l'enseignement ?

Face à l'ampleur du phénomène de pénurie, le temps est sans doute venu d'évaluer l'incidence de certaines dispositions du statut dans le cadre d'un contrat social renouvelé, conjuguant une réévaluation des dispositions de fin de carrière avec une amélioration quantitative et qualitative des conditions d'exercice de la profession. C'est ainsi que le SeGEC plaide notamment pour un assouplissement des conditions de recrutement et de remplacement, ainsi que pour une stabilisation plus rapide des enseignants débutants. ■